



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Madame la Rectrice Académie Orléans-Tours
s/c de
Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Indre et Loire

A Saint Avertin le 21 mai 2019

Objet : LIMITATION DU DROIT AU TEMPS PARTIEL EN INDRE ET LOIRE

Madame la Rectrice ;

Jamais notre département, depuis au moins 20 ans, n'a limité le droit au temps partiel sur autorisation même dans les périodes d'importantes suppressions de postes. Nous avons connu pendant quelques années la suppression du 80% de droit, mais il fut rétabli suite aux actions de la FSU-Snuipp. L'annonce de M l'Inspecteur d'Académie en CAPD de limiter le droit aux temps partiels sur autorisation est incompréhensible.

La circulaire départementale n'indique aucune des restrictions qui seraient appliquées et l'ouverture du serveur du mouvement du 10 avril au 5 mai prenait en compte, dans le nombre de postes fractionnés proposés, l'accord de tous les temps partiels.

Nous avons alerté M l'Inspecteur d'Académie sur les craintes que nous avons pour la rentrée 2019. Nous avons fait la démonstration par le calcul que nous serions en grande difficulté en matière de ressources humaines pour faire la rentrée 2019 : bilan entre les départs en retraite, le solde presque nul des permutations et le faible nombre de PES (15 pour 2019) . M l'Inspecteur d'Académie nous avait alors répondu qu'au contraire notre département avait un sureffectif important, et que le Rectorat avait confirmé cette situation.

Nous ne pouvons qu'en déduire que le peu d'entrées par permutations et le faible nombre de PES sont directement liés à ce sureffectif qui n'existait pas . Sans cette information, nous serions également intervenus de manière différente lors des instances de carte scolaire pour exiger les moyens supplémentaires dont a maintenant besoin notre département.

Nous vous demandons, Mme la Rectrice, de répondre positivement à toutes les demandes de temps partiel. Nos collègues sollicitent un temps partiel dans l'intérêt de leur famille mais aussi pour mener à bien leurs missions d'enseignement. En effet, le temps partiel est de plus en plus l'unique moyen permettant de faire face à un métier de plus en plus complexe et difficile.

Nous vous demandons, Mme la RECTRICE, qu'aucun enseignant ne se voie donc refuser une demande de temps partiel en raison d'une gestion dont il n'est en rien le responsable !

Afin qu'il y ait un enseignant sur chaque poste budgétaire vacant, nous demandons :

- > Des recrutements d'ineat, car nous savons que le déficit de 20 personnels augmentera rapidement.**
- > Une dotation a minima de 20 postes supplémentaires de PES pour l'INDRE ET LOIRE.**
- > Le recrutement après la rentrée de septembre 2019 de listes complémentaires du concours dès qu'un poste budgétaire deviendra vacant.**

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul Agard

Pour le SNUipp-FSU INDRE ET LOIRE